



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AUX PARTICIPANTS À LA RENCONTRE ORGANISÉE
PAR LA FONDATION «CENTESIMUS ANNUS - PRO PONTEFICE»**

Samedi 11 septembre 1999

*Vénérés frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce,
Mesdames et Messieurs!*

1. Je suis heureux, chers membres de la Fondation "*Centesimus Annus - Pro Pontifice*", de me trouver ici avec vous et vos proches. Je salue Mgr Agostino Cacciavillan, Président de l'Administration du Patrimoine du Siège apostolique, que je remercie des paroles courtoises qu'il m'a adressées. Je salue également Mgr Claudio Maria Celli, Secrétaire de la même Administration, Mgr Daniele Rota et Dom Massimo Magagnin, Assistants nationaux, ainsi que les autres ecclésiastiques présents. Je souhaite également une bienvenue cordiale à vous tous qui n'avez pas voulu manquer ce rendez-vous.

Votre dernière rencontre ne remonte qu'au mois de février dernier, mais vous avez ressenti l'exigence de vous retrouver encore une fois à l'approche de l'Année Sainte de l'An 2000. Le Jubilé constitue, en effet, un grand rendez-vous ecclésial, auquel votre fondation est appelée à collaborer, dans le cadre du Jubilé du Monde du Travail, pour préparer le secteur des agents financiers. Alors que je vous remercie de votre disponibilité, je me réjouis avec vous qui, précisément en vue d'un tel événement, avez opportunément décidé d'approfondir pour l'année prochaine le thème: "*Ethique et finance*". J'ai connaissance de votre intention d'organiser un congrès international sur ce thème à la veille de la Journée jubilaire. C'est avec satisfaction que je note cette initiative importante et je souhaite qu'elle produise des fruits abondants.

Aujourd'hui, vous avez voulu consacrer une large place à l'intervention de Mgr Miroslav Marusyn, Secrétaire de la Congrégation pour les Eglises orientales, qui vous a parlé de mon récent voyage apostolique en Roumanie et des nombreuses nécessités spirituelles et matérielles qui marquent la vie des Communautés catholiques orientales.

2. Mesdames et Messieurs! Dans votre expérience quotidienne, vous avez l'occasion de constater comment, au sein du phénomène en développement de la globalisation qui caractérise le moment historique actuel, un aspect essentiel et riche de conséquences est celui que l'on appelle la "financiérisation" de l'économie. Dans les relations économiques, les transactions financières ont déjà dépassé de beaucoup les transactions réelles, tant et si bien que le milieu de la finance a désormais acquis une autonomie propre.

Ce phénomène pose de nouvelles questions difficiles, également du point de vue éthique. L'une de celles-ci met en cause le problème du rapport entre la richesse produite et le travail, en raison du fait qu'il est aujourd'hui possible de créer rapidement de grandes richesses sans aucun lien avec une quantité définie de travail accompli. Comme on peut le comprendre, il s'agit d'une situation extrêmement délicate, qui exige une considération attentive de la part de tous.

Dans l'Encyclique *Centesimus annus* (n. 58), en traitant de la question de la "mondialisation de l'économie", j'ai attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir "de bons organismes internationaux de contrôle et d'orientation, afin de guider l'économie elle-même vers le bien commun", en tenant également compte du fait que la liberté économique n'est que l'un des éléments de la liberté humaine. L'activité financière, selon ses propres caractéristiques, ne peut qu'être orientée au service du bien commun de la famille humaine.

Cependant, on se demande quels sont les critères de valeur qui doivent orienter les choix des agents, également au-delà des exigences de fonctionnement des marchés, dans une situation comme celle d'aujourd'hui où manque encore un cadre juridique et législatif international adapté. Mais encore: quelles sont les autorités appropriées pour élaborer et fournir de telles indications, ainsi que veiller sur leurs applications.

Un premier pas revient aux agents eux-mêmes, qui pourraient travailler pour élaborer des codes éthiques ou de comportement ayant valeur de droit pour le secteur. Les responsables de la Communauté internationale sont ensuite appelés à adopter des instruments juridiques appropriés pour affronter les situations cruciales qui, si elles ne sont pas "dirigées", pourraient avoir des conséquences désastreuses non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et politique. Et ce seraient certainement les plus faibles à payer les premiers et davantage.

3. L'Eglise, qui est maîtresse d'unité et qui de par sa vocation marche avec les hommes, se sent invitée à en protéger les droits, avec un soin constant en particulier envers les plus pauvres. Avec sa propre doctrine sociale elle offre son aide pour résoudre toutes les problématiques qui dans divers secteurs touchent la vie des hommes, consciente que "bien que l'économie et la discipline morale, chacune dans son domaine, reposent sur des principes propres, ce serait une erreur d'affirmer que l'ordre économique et l'ordre moral sont si disparates et étrangers l'un à l'autre, que le premier en aucun cas ne dépend du second" (Pie XI, *Quadragesimo anno*, n. 42). Le défi

apparaît ardu, en raison de la complexité des phénomènes en question et de la rapidité avec laquelle ils naissent et se développent.

Les chrétiens qui oeuvrent au sein du secteur économique et, en particulier, financier, sont appelés à trouver des voies qui puissent être suivies pour réaliser ce devoir de justice, qui est évident pour eux en raison de leur préparation culturelle, mais qui peut être partagé par quiconque veut placer au centre de chaque projet social la personne humaine et le bien commun. Oui, chacune de vos opérations dans le domaine financier et administratif doit toujours avoir pour objectif de ne jamais porter atteinte à la dignité de l'homme, en élaborant dans ce but des structures et des systèmes qui favorisent la justice et la solidarité pour le bien de tous.

4. Il faut ensuite ajouter que les processus de globalisation des marchés et des communications ne possèdent pas en eux-mêmes une connotation éthiquement négative, et face à ceux-ci une attitude de condamnation sommaire et à priori n'est donc pas justifiée. Toutefois, les choses qui, en principe, apparaissent comme des facteurs de progrès peuvent engendrer, et de fait produisent déjà, des conséquences ambivalentes ou franchement négatives, en particulier au détriment des plus pauvres.

Il s'agit donc de prendre acte du changement et de faire en sorte qu'il se produise au bénéfice du bien commun. La globalisation aura des effets très positifs si elle peut être soutenue par un puissant sens de l'absolu et de la dignité de toutes les personnes humaines et par le principe que les biens de la terre sont destinés à tous. Il existe un espace, dans cette direction, pour agir de façon loyale et constructive, également au sein d'un secteur très exposé à la spéculation. Il n'est pas suffisant pour cela de respecter les lois locales ou les règlements nationaux; il y a besoin d'un sens de justice global, équivalent aux responsabilités qui sont en jeu, en prenant acte de l'interdépendance structurelle des relations entre les hommes au-delà des frontières nationales.

Entre temps, il est très opportun d'appuyer et d'encourager les projets de "finance éthique", de micro crédit et de "commerce juste et solidaire" qui sont à la portée de tous et qui possèdent une valeur positive, également pédagogique, dans le sens de la corresponsabilité globale.

5. Nous sommes au déclin d'un siècle qui a connu également dans ce domaine des changements rapides et fondamentaux. L'imminente célébration du grand Jubilé de l'An 2000 représente un occasion privilégiée pour une réflexion de large envergure sur cette problématique. C'est pourquoi je suis reconnaissant à votre fondation "*Centesimus annus*", qui a voulu orienter ses travaux à la lumière du grand événement jubilaire, en tenant compte de la perspective que j'ai indiquée dans la Lettre apostolique *Tertio millennio adveniente*. J'ai en effet écrit que "l'engagement pour la justice et pour la paix en un monde comme le nôtre, marqué par tant de conflits et par d'intolérables inégalités sociales et économiques, est un aspect caractéristique de la préparation et de la célébration du Jubilé" (n. 51).

Très chers amis, vous avez compris que l'année jubilaire vous invite à offrir votre contribution spécifique et qualifiée, afin que la Parole du Christ, qui est venu évangéliser les pauvres (cf. *Lc* 4, 18), puisse trouver une réponse. Je vous encourage cordialement dans cette initiative, avec le souhait que, grâce au Jubilé, murisse "une nouvelle culture de solidarité et de coopération internationales, où tous - spécialement les pays riches et le secteur privé - assument leur responsabilité à travers un modèle d'économie qui soit au service de chaque personne" (Bulle d'Indiction *Incarnationis mysterium*, n. 12).

Avec ces sentiments, alors que je souhaite de tout coeur que la Fondation se développe afin d'offrir une collaboration toujours plus efficace au Saint-Siège et à l'Eglise dans l'oeuvre de la nouvelle évangélisation et dans l'instauration de la civilisation de l'amour, je confie chacun de vos projets et de vos initiatives à Marie, Mère de l'Espérance.

Que vous accompagne et vous soutienne également ma Bénédiction, que je vous donne volontiers, ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères.